

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL304

présenté par
M. Waserman, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« le »

le mot :

« tout ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.